

**GRAND PRIX JEUNES DE LIMÈRE
30 & 31 AOÛT 2019**

Bulletin d'inscription

NOM.....

Prénom.....

Date de naissance.....Index

Catégorie : **U 12** **Benjamin** **Minime**

N° de Licence.....

Club.....

Je suis dans le mérite jeune oui non Place :

Droit de jeu fédéral obligatoire acquis le/...../.....

Téléphone.....

Email.....

Adresse.....

Code Postal Ville.....

**Clôture des engagements : Lundi 5 Aout 2019 à minuit
La liste des joueurs retenus sera diffusée le Samedi 10 Aout 2019 à 14h00**

Parent, entraîneur ou adulte responsable accompagnant :

N° mobile.....

J'ai bien pris connaissance du règlement de l'épreuve ci -joint.

Je règle mon inscription de 40€ à l'ordre du Golf d'Orléans-Limère par chèque ou espèces

40 €

20 € pour les jeunes abonnés des golfs de Limère ou Donnery

Comprenant le parcours de reconnaissance réalisable à partir du 6 Aout 2019 (réservation obligatoire) et les 2 tours de compétition. (1 règlement par enfant)

Les engagements sont à adresser par écrit, au plus tard le Lundi 5 Aout 2019 à minuit, à :

GAIA CONCEPT ORLEANS LIMERE
Grand Prix Jeunes
1411 Allée de la Pomme de pin
45160 ARDON

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés de la Fédération Française de Golf, en règle du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou licenciés d'une Fédération étrangère reconnue (ces derniers devront fournir une attestation d'index) et satisfaisant aux critères d'index par catégorie d'âge définis plus loin.

Le certificat médical et la licence doivent être à jour à la clôture des inscriptions.

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE	Garçons		Filles	
		Nbre	Idx max	Nbre	Idx max
MINIMES	2003-2004	15	10,4	6	14,4
BENJAMINS	2005-2006	45	16,4	9	20,4
U 12	2007 et après	54	26,4	15	26,4
NOMBRE TOTAL : 144		114		30	

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre de leur moyenne de scores en stroke play, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

La Ligue dispose de 10 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Epreuve « non-fumeur » :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets : les cadets sont interdits.

Chariot Electrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.